



[L'Assurance de prêt] Particulier

Garanties 2009

Assurance de Prêt Solutions

[des solutions] sur mesure pour les emprunteurs



*Une tarification sur mesure
pour les risques spécifiques
de santé, professionnels et
sportifs*





AdP Solutions

Un contrat adapté à chaque situation personnelle

Pour APRIL Assurances, chacun d'entre nous, quelle que soit sa situation personnelle ou professionnelle, doit pouvoir accéder à l'assurance. Depuis bientôt 10 ans, nous avons développé un contrat pour assurer les prêts des personnes présentant des situations dites « à risque » pour des raisons médicales, professionnelles ou sportives, en leur apportant de réelles garanties, notamment par la limitation des exclusions.

Plus rapide, Plus ouvert, Plus compétitif

- Mise en place d'un processus pour vous apporter une réponse dans un meilleur délai
- Augmentation des âges aux prestations et des montants de capitaux garantis
- Tarif plus compétitif

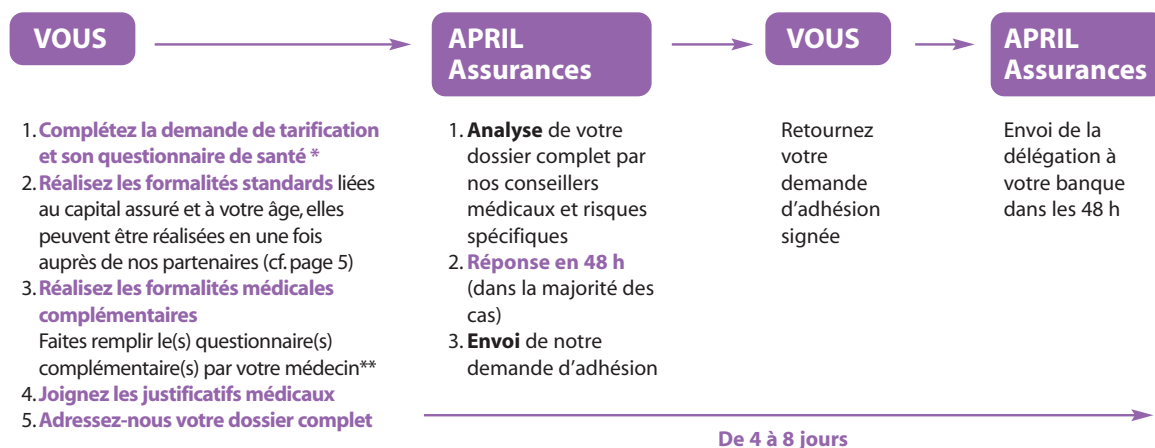
Une tarification sur mesure pour les risques spécifiques

- Vous souffrez d'une pathologie comme la sclérose en plaque, cancer, maladies cardiaques...
- Vous exercez une fonction à risque comme policier, pompier professionnel...
[**Nouveau**] une tarification immédiate est possible, adressez-vous à votre assureur-conseil
- Vous pratiquez un sport de haut niveau en tant que professionnel

Adp Solutions vous assure

Un processus efficace

Lorsque le dossier présente des particularités, les démarches sont souvent complexes et lourdes. Avec APRIL Assurances, vous pouvez obtenir un meilleur prix dans les meilleurs délais, et concrétiser au plus vite votre projet. Notre cellule médicale et risques spécifiques étudiera votre demande. Elle vous apportera une tarification personnalisée dans un délai de 48 h pour les professions et les pathologies les plus courantes et 96 h pour les dossiers plus complexes.



A noter

Pour vous accompagner à tout moment dans vos démarches, contactez un de nos conseillers au 0891 46 60 00.

* Pour les professions à risque, remplir également le questionnaire professionnel de la demande de tarification.

** Reportez-vous au Guide des formalités médicales (cf page 4), qui vous indiquera si vous devez faire remplir par votre médecin un questionnaire complémentaire. Ces documents sont disponibles en téléchargement sur april.fr (page assurance de prêt) et intrapril (extranet de votre assureur-conseil).

Vos garanties

Garanties de base

> Décès/PTIA

En cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), l'intégralité du capital restant dû à l'organisme prêteur est remboursée (dans la limite du capital assuré). Le montant assuré ne peut pas excéder le montant de la dette contractée.

	Capital minimum	Capital maximum
Capital décès/PTIA	16 000 €	1 600 000 €

[**Nouveau**] Le capital maximum assurable est désormais de 1 600 000 €

Option

> ITT/IPT

Les échéances de prêt seront remboursées, après une franchise de 90 jours, pendant toute la durée de l'Incapacité Temporaire Totale de Travail ou de l'Invalidité Permanente Totale.

	Capital minimum	Capital maximum
Capital ITT/IPT	16 000 €	620 000 €

[**Nouveau**] Le montant maximum des prestations versées a été doublé.

Règles de souscription

	Décès	PTIA	ITT/ITP
Limite d'âge à l'adhésion	70 ans	60 ans	59 ans
Limite d'âge aux prestations	85 ans	65 ans	65 ans

[**Nouveau**] Les limites d'âges à l'adhésion et aux prestations ont été augmentées.

Votre protection juridique

[**Nouveau**]

Un prêt est un engagement sur une longue durée, et nous ne sommes pas à l'abri de coups durs. APRIL Assurances complète votre garantie par une protection juridique sur mesure, incluse dans votre contrat. Elle couvre des domaines comme l'habitation, la consommation, la discrimination liée à votre pathologie, le surendettement, la santé...

> Notre partenaire

Solucia, société d'APRIL Group bénéficie d'une expertise reconnue en matière de protection juridique. Les conseillers Solucia, sont à votre disposition 6 jours sur 7 de 9h à 20h :

- Renseignement juridique et pratique : 01 48 10 59 49
- Déclaration de litige : 01 48 10 54 02

> Les services

La protection juridique créée pour Adp Solutions vous apporte des informations juridiques, et une assistance en cas de litige. Les juristes de notre partenaire mettent tous les moyens en œuvre pour vous conseiller, régler vos litiges et défendre au mieux vos intérêts. Ils vous aident à constituer un dossier, à négocier un accord amiable. Notre partenaire prend en charge les frais de justice, avant, pendant et après le jugement, dans la limite de 16 000 €. Ces frais peuvent être des frais d'avocat, d'expertise judiciaire, les honoraires d'avoué et d'huissier de justice. Dans le cas d'une action en justice, des avocats spécialistes vous seront proposés.

Témoignages

« Je me suis vu refuser une promotion, puis j'ai subi une forte pression de la part de mon responsable, en raison de ma pathologie. Durant cette période j'ai fait appel à la protection juridique d'APRIL Assurances, qui m'a soutenu et m'a permis de trouver un accord très convenable avec mon ancien employeur. » *Alain, 38 ans*

« Suite à mon emménagement dans mon nouvel appartement, j'ai sollicité les services d'une entreprise de peinture pour rénover mon séjour. Les peintres ont fourni un travail de piètre qualité. L'entreprise refusant de reconnaître ses torts, j'ai sollicité APRIL Assurances, qui m'a soutenu et qui a convaincu l'entrepreneur de recommencer les travaux. » *Géraldine, 31 ans*

Guide des formalités médicales

FORMALITÉS MÉDICALES STANDARDS

1. **Complétez le Questionnaire de santé** de la demande de tarification et le questionnaire professionnel si vous exercez une profession à risque (cf page 6)
2. **Consultez le tableau des formalités médicales⁽¹⁾** qui vous indiquera les formalités à réaliser en fonction du capital et de l'âge
3. **Si le tableau des formalités médicales indique que vous devez réaliser des examens complémentaires (profil sanguin, rapport médical...),** contactez nos partenaires CBSA et ARM pour les réaliser en une seule fois

FORMALITÉS MÉDICALES COMPLÉMENTAIRES

4. Si vous répondez « oui » à une question du Questionnaire de santé :

- ciblez votre (vos) pathologie(s), elles sont regroupées par famille⁽²⁾
- notez le(s) questionnaire(s) correspondant(s)

> Téléchargez votre (vos) questionnaire(s) complémentaire(s)

sur april.fr (page assurance de prêt)

Par exemple, si vous souffrez d'ostéoporose, reportez-vous à la famille "rhumatologie" et téléchargez le questionnaire "Ostéoarticulaire" qui se trouve sur la même ligne que votre pathologie.

Pour les sportifs et les professionnels : veuillez remplir le questionnaire correspondant à votre sport ou profession, qui est en téléchargement direct sur april.fr (page assurance de prêt) et intrapril

5. Prenez rendez-vous chez votre médecin pour qu'il remplisse le(s) questionnaire(s)

En effet, les questionnaires médicaux complémentaires sont à remplir par votre médecin traitant car nos médecins conseils ont besoin d'éléments médicaux pour vous proposer une offre correspondant à votre situation

> Assurez-vous que votre médecin a répondu à l'ensemble des questions et a signé le document

ENVOI DE VOTRE DOSSIER

6. Envoyez l'ensemble des documents à APRIL Assurances, à l'attention du médecin conseil, pour un maximum de confidentialité

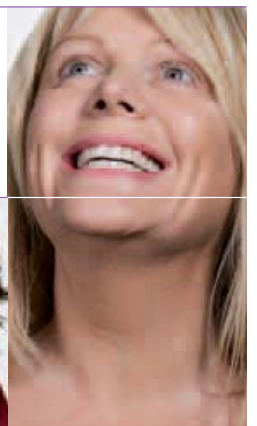
Votre projet se concrétise et vous souhaitez obtenir rapidement une délégation d'assurance. Afin d'accélérer au maximum le délai de traitement, votre dossier doit être complet

Avec un dossier complet, vous obtiendrez votre tarification en 48 h⁽³⁾

(1) Cf. page 5

(2) Liste disponible sur april.fr

(3) Pour les pathologies les plus courantes et jusqu'à 96h pour les autres cas



Formalités médicales standards

	Jusqu'à 54 ans	55 à 60 ans	61 à 70 ans
De 16 000 à 80 000 euros	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Questionnaire de Santé
De 80 001 à 110 000 euros			Ci dessus + rapport médical
De 110 001 à 230 000 euros	Ci dessus + rapport médical + profil sanguin 1 ⁽¹⁾ + analyse des urines ⁽²⁾	Ci dessus + rapport médical	Ci dessus + profil sanguin 1 ⁽¹⁾ + analyse des urines ⁽²⁾ + rapport cardio-vasculaire avec E.C.G
De 230 001 à 310 000 euros		Ci dessus + rapport cardio-vasculaire avec E.C.G	Ci dessus + PSA ⁽⁴⁾
De 310 001 à 920 000 euros	Ci dessus + questionnaire financier confidentiel ⁽³⁾	Ci dessus + questionnaire financier confidentiel ⁽³⁾	Ci dessus + questionnaire financier confidentiel ⁽³⁾

* Pour les sportifs professionnels, remplir le rapport médical sportif professionnel. Les rapports médicaux sont en téléchargement sur intrapril.

(1) **Profil sanguin 1** : Numération formule sanguine, vitesse de sédimentation, dosage de la glycémie, de la créatinine, de l'urée, de l'acide urique, sérologie de l'HIV 1 et de l'HIV 2, bilan enzymatique hépatique (avec Gamma GT, transaminases SGOT-SGPT, phosphatases alcalines), bilan lipidique (avec cholestérol total, HDL, LDL, rapport cholestérol total /HDL, triglycérides), dosage des antigènes HBs, des anticorps anti HBC, dosage des anticorps anti-HCV

(2) **Analyse des urines** : examen cyto bactériologique des urines et chimie des urines (avec cotinine urinaire (Tobacco Test) pour les non fumeurs à partir de 310 000 €).

(3) **Questionnaire financier** : questionnaire rempli par l'assuré avec :

- la(les) copie(s) du(des) projet(s) d'offre(s) de prêt,
- le(s) tableau(x) d'amortissement,

- les copies de l'avis d'imposition des 2 dernières années et les liasses fiscales (bilan et compte de résultat de la société) en cas de remboursement par une société.

(4) **Prostatic Specific Antigen** : à demander pour les proposant de sexe masculin.

A noter

D'autres éléments médicaux et/ou professionnels pourront vous être demandés.

[Nouveau]

Pour vous apporter une tarification personnalisée dans les plus brefs délais, joignez le(s) questionnaire(s) complémentaire(s), correspondant(s) à votre situation, rempli(s) par votre médecin et les justificatifs médicaux (compte-rendu d'hospitalisation...). La démarche est expliquée dans le guide des formalités médicales (cf. page 4). Ces documents sont disponibles en téléchargement sur www.april.fr (page assurance de prêt) et Intrapril (extranet de votre courtier) .

> Remboursement des frais médicaux

Les frais d'examens médicaux engagés par l'assuré seront remboursés par APRIL Assurances :

- Une fois l'adhésion effective.
- En cas de refus de la part d'APRIL Assurances.

Vous réglez directement les frais médicaux, faites nous parvenir une facture originale établie par le praticien.

En revanche, les frais resteront à la charge de l'assuré dans les cas suivants :

- Les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Assurances.
- L'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion pour un motif autre que ceux exprimés ci-dessus.

Parcours médical simplifié

Pour effectuer rapidement et sereinement vos formalités médicales standards à la souscription de nos contrats, APRIL Assurances vous conseille de contacter nos deux partenaires, ARM et CBSA, sélectionnés pour leur sérieux et leur professionnalisme. Vous disposez ainsi de centres médicaux vous permettant de réaliser toute les formalités médicales demandées.

- Le rendez-vous est fixé sous 48 heures,
- Vous bénéficiez du tiers-payant et ne faites pas l'avance des frais*,
- Le résultat des analyses est télé-transmis sous 24 heures au médecin-conseil d'APRIL Assurances pour une analyse du dossier plus rapide et un meilleur respect du secret médical.

CBSA (Centre de Bilans de Santé et d'Assurances) est présent dans 15 grandes villes de France (Paris 16^e, Paris 8^e, Lyon 6^e, Marseille 6^e, Nice, Montpellier, Toulouse, Le Havre, Pau, Reims, Grenoble-Meylan, Strasbourg, Bordeaux, Nantes, Lille). Pour prendre rendez-vous Numéro Azur 0 810 332 932 (Coût appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h30 et le samedi de 8h à 12h30.

ARM (Analyse Risque Médical) est présent dans plus de 185 villes en France métropolitaine et dans les DROM. Les centres ARM sont présents dans tous les départements, vous aurez forcément un centre proche de chez vous. Pour prendre rendez-vous : Numéro Azur 0 810 203 285 (Coût appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 12h30.

* les frais restent à votre charge si les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Assurances, ou si vous ne donnez pas suite à votre demande de tarification en dehors des cas visés plus haut.

Professions et sports garantis

Adp Solutions couvre également les risques professionnels et sportifs, si vous exercez l'une des activités suivantes ou assimilées :

Professions ⁽¹⁾	Sports spécifiques ⁽²⁾
<ul style="list-style-type: none"> ■ Profession en tarification immédiate⁽²⁾ : Garde forestier, maître nageur sauveteur, gardien de prison, convoyeur de fonds, policier municipal (sans spécialisation), gendarme départemental (sans spécialisation), contractuel, surveillance des zones de stationnement, CRS, sapeur pompier professionnel (sans spécialisation), sapeur pompier professionnel (avec spécialisation) de produits explosifs (sauf démineur) ou produits inflammables, marin pompier, artificier civil, élagueur, grutier, garde républicain, douanier ■ Professions nécessitant un questionnaire complémentaire⁽³⁾ : Agent de sécurité, intermittent du spectacle⁽⁴⁾, moniteur de ski, grand reporter, guide de haute montagne, sportifs professionnels... <p>Cette liste n'est pas exhaustive, nous pouvons proposer un tarif pour toute autre profession</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sports équestres : concours hippiques, course de haies, cross country, polo, rodéo. ■ Sports automobiles ou motocycles : courses de côtes, course de vitesse, Formule 1-2-3, karting, rallyes, raid, stock car, course sur circuit, endurance moto, enduro, motocross, quad en compétition, speedway, trial... ■ Sports de montagne : Luge en compétition, patinage en compétition, ski extrême, bobsleigh, moto neige, vélo-ski, skeleton, spéléologie, escalade, alpinisme... ■ Sports nautiques : rafting, jetski, course hors bord, course d'off shore, navigation au-delà de 20 miles des côtes, pêche ou plongée sous-marine avec équipement autonome, canyoning, catamaran... ■ Sports de combats ■ Sports aériens ■ Saut à l'élastique ■ VTT en compétition

(1) Pour tous les risques professionnels, remplir le questionnaire professionnel de la demande de tarification.

(2) Adressez-vous à votre assureur-conseil, qui vous proposera une tarification à l'aide de l'outil @pi.

(3) Veuillez remplir le questionnaire complémentaire correspondant à votre profession ou à votre sport, disponible sur april.fr (page assurance de prêt) et intrapril.

(4) Pour les intermittents du spectacle : joignez vos avis d'imposition et une déclaration du nombre d'heures travaillées des deux dernières années.

Questions/Réponses

En combien de temps puis-je obtenir une tarification ?

Désormais les conseillers APRIL Assurances peuvent vous proposer une tarification pour un risque spécifique, en moyenne en 48 heures. A condition qu'ils disposent des informations relatives à votre situation.

Comment accélérer les formalités médicales ?

Si vous répondez de façon positive à une question du questionnaire de la demande de tarification, vous pouvez télécharger le questionnaire complémentaire correspondant sur april.fr, et prendre rendez-vous avec votre médecin qui le complètera. Avec nos partenaires ARM et CBSA, vous pouvez réaliser toutes les formalités médicales standards (cf page 5) en une seule fois.

Comment la cotisation est-elle calculée ?

Elle dépend du capital restant dû, de votre âge et de vos déclarations médicales, professionnelles et sportives. En effet, le fait d'être atteint d'une pathologie, d'exercer une profession particulière ou un sport à risque, augmente le risque d'arrêt de travail et de décès. C'est pourquoi, les assureurs pratiquent des majorations alors qu'avec Adp Solutions, votre tarif est sur mesure.

Qu'est-ce que la convention AERAS ?

C'est une convention par laquelle les banques et les compagnies d'assurances, s'engagent, dans le respect du secret médical, à accepter des dossiers présentant un risque aggravé de santé.

La constitution de votre dossier

Gage de qualité : Nous apportons la plus grande attention à votre dossier. L'envoi dès la première fois de toutes les pièces médicales nécessaires est l'assurance d'un dossier traité dans les meilleurs délais.

Pour vous assurer que votre dossier est complet, cochez les éléments réalisés :

- La demande de tarification, le questionnaire de santé et le questionnaire professionnel, le cas échéant, remplis, datés et signés
- Le(s) questionnaire(s) médical(aux) complémentaire(s) sont correctement complétés, datés et signés par votre médecin
- Les justificatifs médicaux (ex : bilan, compte rendu opératoire, d'hospitalisation...)
- Les formalités médicales standards :

	Jusqu'à 54 ans	55 à 60 ans	61 à 70 ans
De 16 000 à 80 000 euros		<input type="checkbox"/> Questionnaire de santé	<input type="checkbox"/> Questionnaire de Santé
De 80 001 à 110 000 euros	<input type="checkbox"/> Questionnaire de santé		+ <input type="checkbox"/> Rapport médical
De 110 001 à 230 000 euros		+ <input type="checkbox"/> Rapport médical	
De 230 001 à 310 000 euros	+ <input type="checkbox"/> Rapport médical + <input type="checkbox"/> Profil sanguin 1 + <input type="checkbox"/> Analyse des urines	+ <input type="checkbox"/> Profil sanguin 1 + <input type="checkbox"/> Analyse des urines + <input type="checkbox"/> Rapport cardio-vasculaire avec E.C.G	+ <input type="checkbox"/> Profil sanguin 1 + <input type="checkbox"/> Analyse des urines + <input type="checkbox"/> Rapport cardio-vasculaire avec E.C.G
De 310 001 à 920 000 euros	+ <input type="checkbox"/> Rapport cardio-vasculaire avec E.C.G	+ <input type="checkbox"/> PSA	+ <input type="checkbox"/> PSA
De 920 001 à 1 600 000 euros	+ <input type="checkbox"/> Questionnaire financier confidentiel	+ <input type="checkbox"/> Questionnaire financier confidentiel	+ <input type="checkbox"/> Questionnaire financier confidentiel

- Mon relevé d'identité bancaire ou postal
- Mon autorisation de prélèvement remplie et signée

Pour les professionnels

- Le questionnaire professionnel rempli, daté et signé de la demande de tarification
- Le questionnaire complémentaire relatif à votre activité professionnelle, rempli, daté et signé

Pour les intermittents du spectacle

- Une déclaration du nombre d'heures travaillées ces deux dernières années
- Les avis d'imposition des deux dernières années

Pour les sportifs professionnels

- Le questionnaire complémentaire relatif à votre activité sportive, rempli, daté et signé
- Le rapport médical sportif (si demandé par le tableau des formalités médicales standards)

[Important]

- Tous les questionnaires sont en téléchargement sur intrapril (extranet de votre assureur-conseil) et april.fr (page assurance de prêt).
- Les rapports médicaux sont disponibles sur intrapril (extranet de votre assureur-conseil).
- Les formalités médicales standards peuvent être réalisées chez un de nos partenaires : ARM et CBSA.
- Pour les questionnaires médicaux complémentaires et les rapports médicaux, assurez-vous que votre médecin les a intégralement remplis, datés et signés.